

Emprunts et dettes six ans après l'obtention du diplôme

De nombreux étudiants empruntent de l'argent auprès de différentes sources comme les gouvernements, les banques et leur famille afin de financer leurs études postsecondaires. Les diplômés de 2012 qui ont obtenu un baccalauréat d'une université des Maritimes ont participé à un sondage en 2014, deux ans après l'obtention de leur diplôme, puis à nouveau en 2018, six ans après.

Ce rapport présente la ventilation des montants empruntés et des montants que doivent les diplômés de 2012 qui sont détenteurs d'un premier grade, deux et six ans après l'obtention de leur diplôme (page 1). Il s'intéresse également aux incidences de l'emprunt et de l'endettement six ans après l'obtention du diplôme en fonction de trois variables : le niveau de scolarité des parents, le regroupement de disciplines et la poursuite des études (page 2). Enfin, ce rapport vise en particulier les résidents des Maritimes, les diplômés qui vivaient dans la région 12 mois avant leur inscription au programme de 2012. Il fournit des renseignements au sujet de l'état des emprunts et des dettes six ans après l'obtention du diplôme et des facteurs qui influencent les tendances en matière d'emprunt (pages 3 et 4).

EMPRUNTS ET DETTES : DEUX ET SIX ANS APRÈS

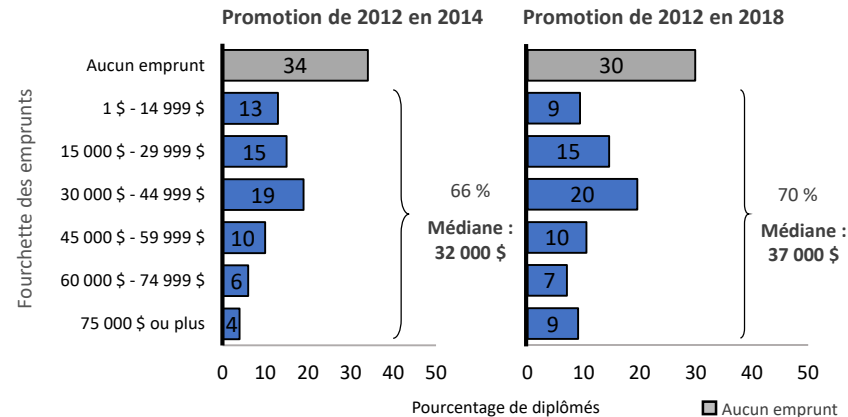
Après l'obtention d'un premier diplôme, les diplômés peuvent commencer à rembourser leurs dettes ou poursuivre leurs études et contracter des dettes supplémentaires liées à l'éducation. Lors du sondage effectué en 2014, 66 % des diplômés avaient emprunté pour leur premier diplôme ou des études poursuivies dans les deux ans suivant l'obtention du diplôme. Le montant médian emprunté s'élevait à 32 000 \$. Après six ans, on comptait 70 % d'emprunteurs et le montant médian emprunté était de 37 000 \$. Le pourcentage de diplômés qui ont emprunté 75 000 \$ ou plus est passé de 4 % à 9 %.

La proportion de diplômés endettés a diminué de 6 points de pourcentage, passant de 57 % en 2014 à 51 % en 2018. Au moment où le sondage a été réalisé en 2018, 49 % d'entre eux n'avaient pas de dettes, soit parce qu'ils n'avaient jamais emprunté (30 %), soit parce qu'ils avaient entièrement remboursé leurs prêts (19 %). Pour les diplômés ayant encore des dettes, la dette médiane à rembourser six ans après l'obtention du diplôme était de 29 000 \$, contre 25 000 \$ deux ans après l'obtention du diplôme (soit une baisse de 14 %).

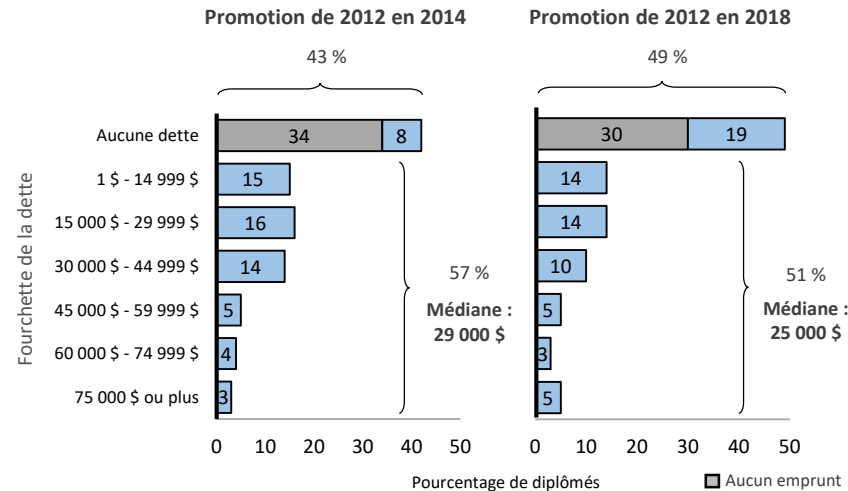
Remarques :

- Le montant médian emprunté ne tient pas compte des diplômés qui n'ont pas emprunté; les montants empruntés proviennent de toutes les sources (gouvernements, banques ou autres institutions financières, famille, cartes de crédit).
- Le montant médian à rembourser ne tient pas compte des diplômés qui n'ont pas emprunté ni de ceux qui ont remboursé leurs prêts.
- Tous les montants sont en dollars constants de 2018.
- Tous les montants sont arrondis au millier de dollars le plus proche.
- Promotion de 2012 en 2014, n = 2 187 (échantillon pondéré = 2 177).
- Promotion de 2012 en 2018, n = 1 901 (échantillon pondéré = 1 982).
- En raison de l'arrondissement, il se peut que les statistiques dans les tableaux ne correspondent pas à 100.
- Les réponses « ne sait pas/refus » sont exclues de l'analyse.

Montant emprunté pour financer le premier diplôme ou la poursuite des études deux et six ans après l'obtention du diplôme



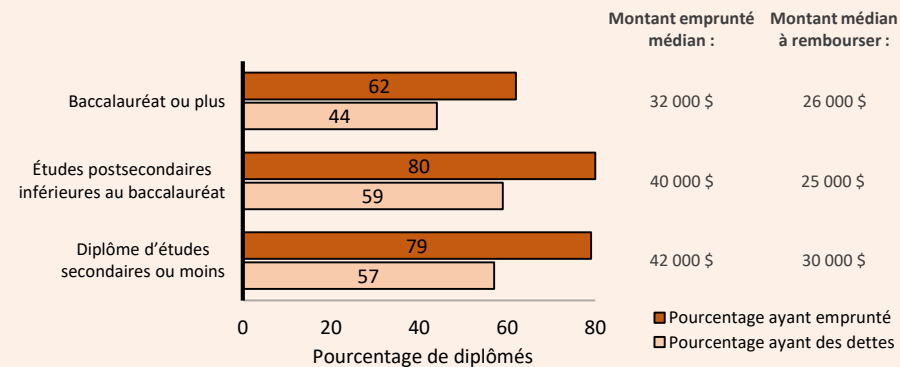
Montant à rembourser deux et six ans après l'obtention du diplôme



PROMOTION DE 2012 EN 2018 : QUELS SONT LES FACTEURS CLÉS LIÉS AUX TENDANCES EN MATIÈRE D'EMPRUNT ?

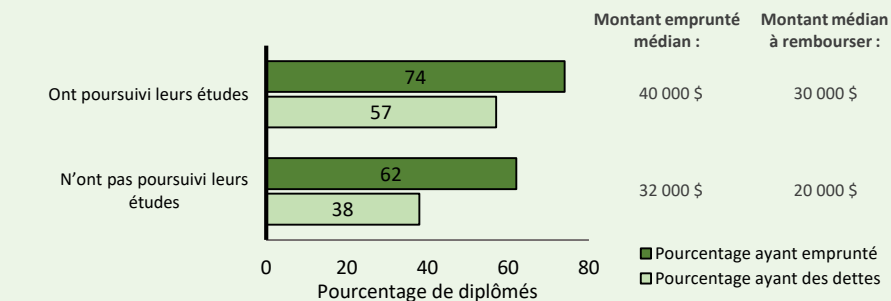
NIVEAU DE SCOLARITÉ DES PARENTS (NSP)

Les diplômés dont le NSP est un baccalauréat ou plus sont moins susceptibles d'emprunter et plus susceptibles d'emprunter des petits montants (s'ils empruntent) que les autres diplômés. Le fait d'avoir au moins un parent titulaire d'un baccalauréat ou plus était également lié à une plus grande probabilité de ne pas contracter de dette étudiante.

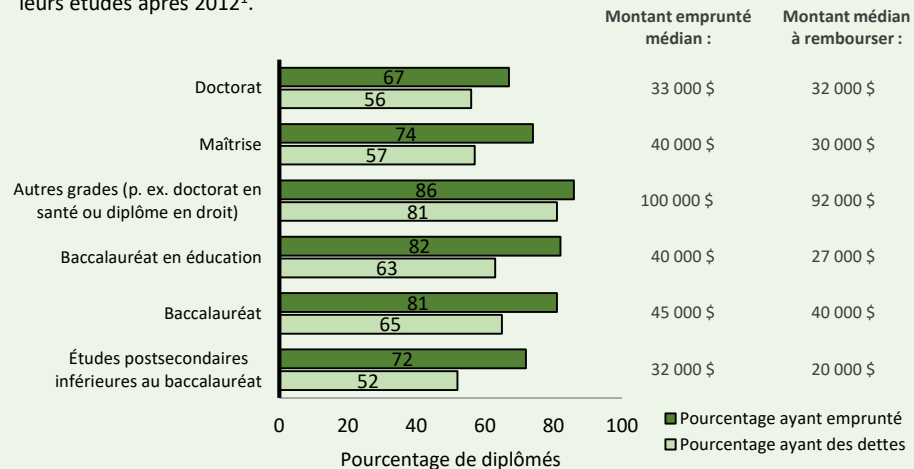


POURSUITE DES ÉTUDES

74 % des diplômés qui ont poursuivi des études après leur premier grade ont emprunté. 62 % des diplômés qui n'ont pas poursuivi d'autres études ont emprunté afin de financer leur premier diplôme. Dans les six ans suivant l'obtention du diplôme, le montant médian de la dette s'élevait à 20 000 \$ pour 38 % d'entre eux, tandis que 62 % n'avaient plus de dettes.

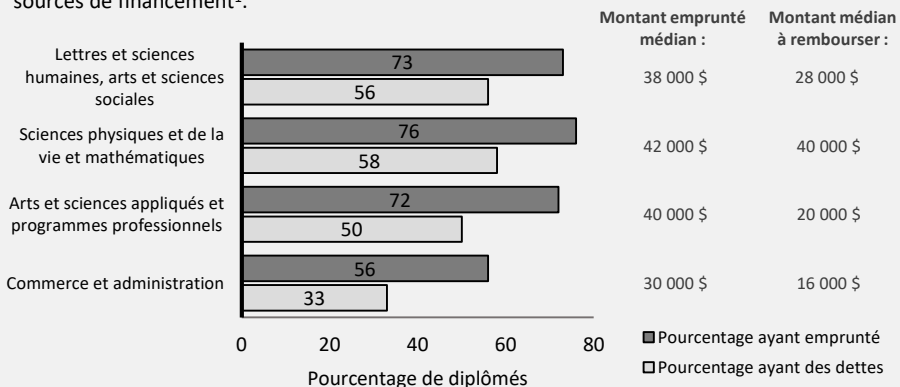


L'incidence des emprunts et le montant emprunté varient en fonction du plus haut niveau de scolarité obtenu ou poursuivi. Les diplômés qui ont poursuivi un doctorat en santé ou en droit étaient les plus susceptibles d'emprunter (86 %) et d'emprunter le plus (100 000 \$), tandis que ceux qui ont poursuivi un doctorat étaient les moins susceptibles d'emprunter (67 %) et le montant emprunté était parmi les plus faibles (33 000 \$). Cela peut s'expliquer par le fait que de nombreux étudiants en doctorat obtiennent un financement grâce aux bourses d'études. En fait, 75 % des diplômés qui ont poursuivi des études de doctorat ont déclaré que les « bourses fondées sur le mérite » étaient l'une de leurs deux principales sources de financement pour leurs études après 2012¹.



REGROUPEMENT DE DISCIPLINES

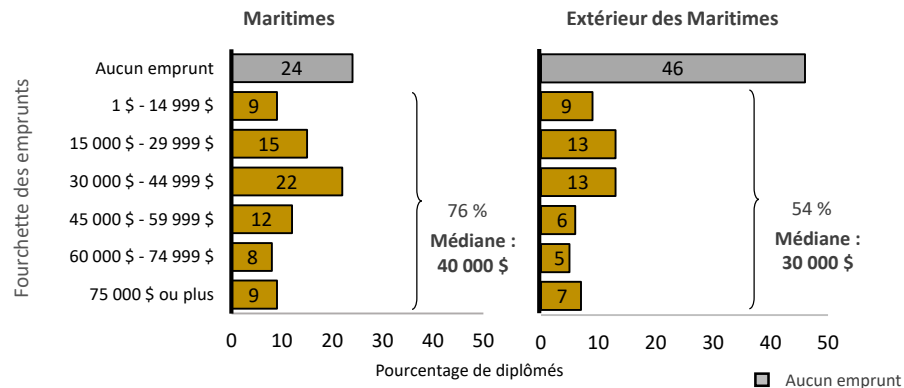
Les diplômés en commerce et en administration étaient nettement moins susceptibles d'emprunter et ont accumulé des dettes moins importantes que leurs homologues des autres regroupements de disciplines. Les diplômés en commerce et administration étaient également moins susceptibles de poursuivre leurs études après le premier diplôme, et parmi ceux qui ont poursuivi leurs études, 37 % ont cité leur employeur comme l'une de leurs deux principales sources de financement¹.



RÉGION DE RÉSIDENCE AVANT L'INSCRIPTION AU PROGRAMME DE 2012

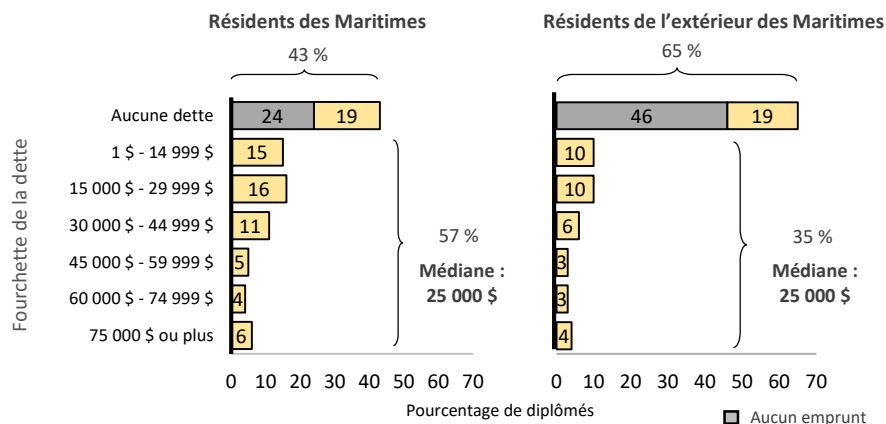
Promotion de 2012 en 2018

Montant emprunté par région de résidence



Les résidents des Maritimes étaient plus susceptibles d'emprunter, et d'emprunter un montant plus important que les diplômés des autres régions. 76 % des résidents des Maritimes ont emprunté pour leur premier diplôme ou leurs études suivies après un baccalauréat, ce qui représente 22 points de pourcentage de plus que pour les résidents de l'extérieur des Maritimes (54%).

Montant à rembourser par région de résidence

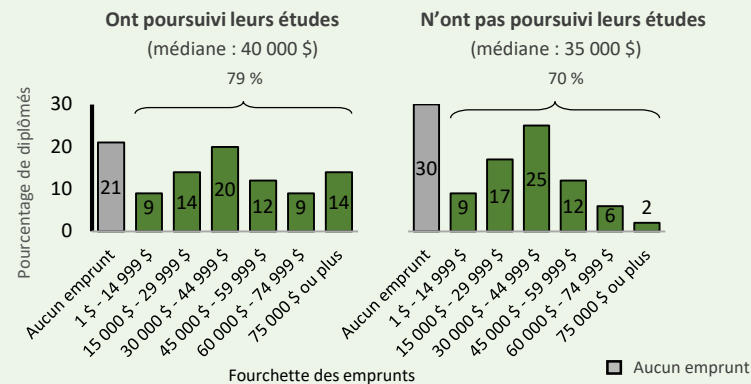


Au moment où le sondage a été réalisé en 2018, 43 % des résidents des Maritimes n'avaient plus de dettes, soit parce qu'ils n'avaient jamais emprunté (24 %), soit parce qu'ils avaient entièrement remboursé leurs prêts (19 %). En comparaison, 65 % des diplômés de l'extérieur des Maritimes n'avaient pas de dettes. Pour les diplômés qui n'ont pas encore remboursé leurs dettes, la dette médiane à rembourser six ans après l'obtention du diplôme s'élevait à 25 000 \$, tant pour les résidents des Maritimes que pour les résidents de l'extérieur de la région.

POURSUITE DES ÉTUDES CHEZ LES RÉSIDENTS DES MARITIMES

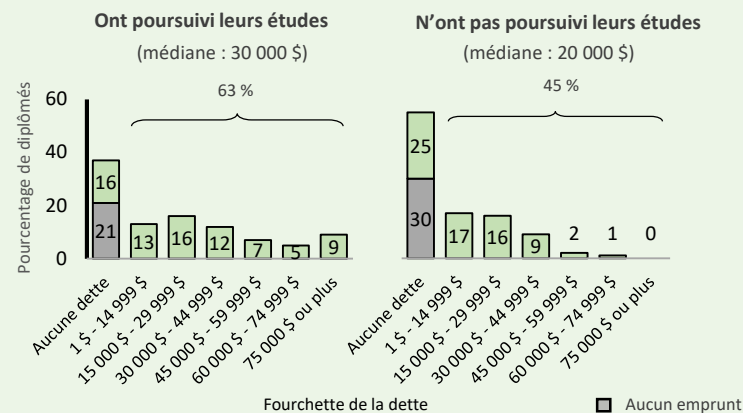
Promotion de 2012 en 2018

Résidents des Maritimes : Montant emprunté et à la poursuite des études



Une étude précédente a montré que 65 % des étudiants des Maritimes ont poursuivi leurs études dans les six années suivant l'obtention de leur premier diplôme¹. Dans ce groupe, 79 % des étudiants ont emprunté un montant médian de 40 000 \$, et 14 % ont emprunté 75 000 \$ ou plus. Parmi ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études, 70 % ont emprunté un montant médian de 35 000 \$ pour financer leur premier diplôme.

Résidents des Maritimes : Montant à rembourser et la poursuite des études

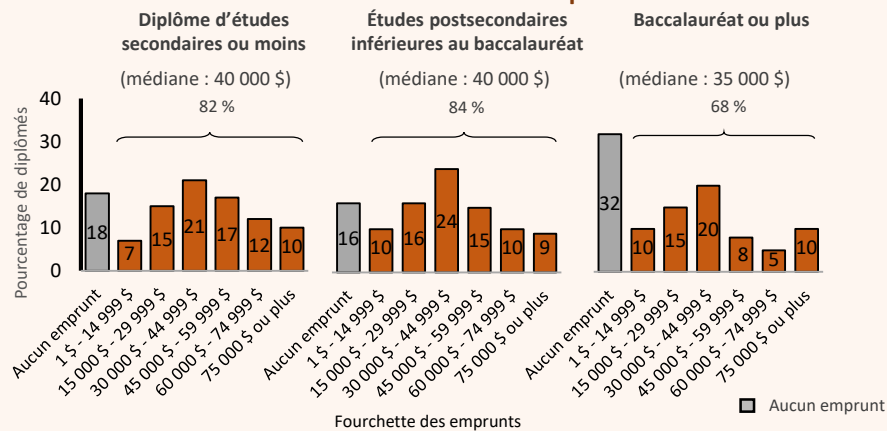


Six ans après l'obtention de leur premier diplôme, la plupart des diplômés (63 %) qui ont poursuivi leurs études avaient encore des dettes dont le montant médian s'élevait à 30 000 \$. Plus de la moitié (55 %) des diplômés qui n'ont pas poursuivi leurs études n'avaient plus de dettes, tandis que 45 % devaient encore un montant médian de 20 000 \$.

RÉSIDENTS DES MARITIMES ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ DE LEURS PARENTS (NSP)

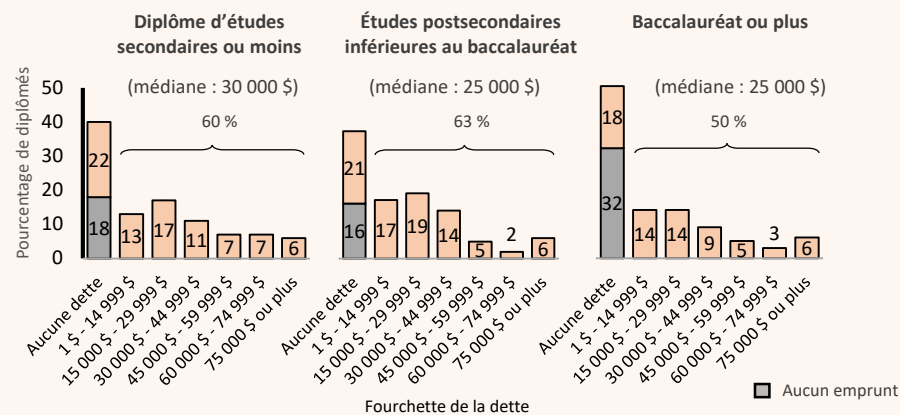
Promotion de 2012 en 2018

Résidents des Maritimes : Montant emprunté et NSP



Plus de 80 % des étudiants des Maritimes dont les parents ont un diplôme d'études secondaires ou moins, ou des études postsecondaires (EPS) inférieur à un baccalauréat ont emprunté pour financer leurs études, et le montant médian emprunté était de 40 000 \$ pour les deux groupes. Les diplômés où le NSP est un baccalauréat ou plus, étaient moins susceptibles d'emprunter que les autres diplômés (68 %).

Résidents des Maritimes : Montant à rembourser et NSP



La proportion de diplômés endettés variait de 63 % pour ceux dont les parents avaient poursuivi des EPS inférieures au baccalauréat à 50 % pour ceux dont le NSP étaient un baccalauréat ou plus. Parmi ceux qui avaient encore des dettes, le montant médian s'élevait à 30 000 \$ pour les diplômés dont les parents avaient un diplôme d'études secondaires ou moins, alors qu'il était de 25 000 \$ pour ceux dont les parents avaient fait des études postsecondaires.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Les données utilisées pour les analyses ont été extraites du sondage mené en 2018 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de la promotion de 2012. Le sondage a été réalisé à l'automne 2018, six ans après l'obtention du premier diplôme. Ce rapport se limite aux diplômés inscrits à l'université sans diplôme postsecondaire préalable qui ont obtenu leur premier grade en 2012 (titulaires d'un premier grade) (la taille de l'échantillon était de 1 901, avec une marge d'erreur d'environ 2,2 %, 19 fois sur 20). Des comparaisons sont faites avec les résultats du sondage mené en 2014 auprès des diplômés de la promotion 2012 (n = 2 187). Toutes les statistiques présentées dans ce rapport ont été produites à partir de données pondérées. Les données étaient pondérées en fonction de l'université qui a délivré le diplôme et le genre des diplômés. Les écarts statistiques ont été analysés à l'aide du test de Kurskal-Wallis, du test de Mann-Whitney et du test du khi carré (SPSS version 25).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le profil des diplômés ici :

http://www.cespm.ca/media/181584/Promotion-de-2012-en-2018_Profil-des-titulaires-d-un-premier-grade_Tendances.pdf

DÉFINITIONS

Région de résidence : Les diplômés ont indiqué leur région de résidence au cours des 12 mois avant leur inscription au programme d'études pour lequel ils ont obtenu le diplôme en 2012.

Niveau de scolarité des parents : Cette mesure est un indicateur du statut socio-économique qui combine le plus haut niveau de scolarité des parents ou tuteurs, et la catégorie repose sur le plus élevé.

Poursuite des études : Les diplômés ont indiqué avoir poursuivi un programme d'études de trois mois ou plus, menant à un diplôme, un certificat ou un grade après avoir obtenu un baccalauréat en 2012.

Regroupement de disciplines du diplôme obtenu en 2012 : Les principaux domaines d'études ont été regroupés dans quatre grands groupes ou catégories aux fins d'analyse. Vous trouverez une liste des majeures comprises dans chaque regroupement de disciplines ici :

<http://www.mphec.ca/media/84665/DisciplineClustersCIP.pdf>

Montant emprunté médian : Les diplômés ont indiqué le montant total emprunté provenant de toutes les sources pour financer leur diplôme de 2012, la poursuite des études ou les deux. Les calculs ne tiennent pas compte des diplômés qui n'ont pas emprunté pour financer ni leur premier diplôme ni la poursuite des études.

Montant médian à rembourser : Les diplômés ont indiqué le montant total restant à rembourser sur le montant emprunté pour financer leur diplôme de 2012, la poursuite des études ou les deux. Les calculs ne tiennent pas compte des diplômés qui n'ont pas emprunté ni de ceux qui avaient remboursé la totalité de leurs prêts au moment où le sondage a été réalisé.

Référence :

1. CESPM. 2020. *La promotion de 2012, six ans plus tard : poursuite des études après un premier grade. Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes*. Vol. 17, no 2. Sur Internet : http://www.cespm.ca/media/196108/Poursuite-des-études-après-un-premier-grade_Tendances.pdf

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
C.P. 6000, 82, rue Westmorland bureau 401, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Téléphone : (506) 453-2844 Télécopieur (506) 453-2106
Courriel : cespm@cespm.ca Site Web : www.cespm.ca